PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE
Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN D'INFORMATION N°40 COVID-19

Vendredi 30 octobre à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Le dénombrement des cas intègre les données de Santé publique France qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par l'ensemble des laboratoires publics ainsi que les laboratoires privés.

POINT DE SITUATION CAS COVID-19

Le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés. ***Attention :*** *depuis le mercredi 23 septembre, le décompte des cas confirmés se base sur de nouvelles modalités de traitement des données de Santé publique France. Les statistiques fournies comptabilisent désormais uniquement les résidents bretons, qu'ils aient été testés en Bretagne ou ailleurs en France.*

Par rapport au vendredi 23 octobre 2020, la Bretagne enregistre 5 322 cas supplémentaires.

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique depuis le 28 février est de **29 216** (+ **5 322** depuis **vendredi 23 octobre**) ainsi répartis :

- **14 404** (+ **2 404** depuis **vendredi 23 octobre**) personnes résidant en Ille-et-Vilaine ;
- **5 669** (+ **1162** depuis **vendredi 23 octobre**) personnes résidant dans le Finistère ;
- **5 258** (+ **1035** depuis **vendredi 23 octobre**) personnes résidant dans le Morbihan ;
- **3 885** (+ **721** depuis **vendredi 23 octobre**) personnes résidant dans les Côtes d'Armor.

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- **61** (+34 depuis **vendredi 23 octobre**) en service de réanimation ;
- **348** (+127 depuis **vendredi 23 octobre**) autres modes d'hospitalisation ;
- **1879 (**+116 depuis **vendredi 23 octobre**) ont regagné leur domicile ;
- +27 décès à déplorer depuis **vendredi 23 octobre** (soit **340** décès au total dans le cadre des prises en charge hospitalières).

→ Les données détaillées par département se trouvent en annexe

Point de situation EHPAD :

- **216 EHPAD** ont déclaré au moins 1 cas confirmé par test PCR (+ 21 depuis vendredi 23 octobre) ;
- **106** résidents y sont décédés (+7 depuis vendredi 23 octobre).

POUR S'INFORMER

0800 130 000

Numéro vert national appel gratuit, 7j/7 24h/24

→ Hotline du rectorat réservée aux personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire (de 8 à 12h et de 14h à 17h) **: 02 23 21 73 50**

→ Pour les arrêts de travail :
www.ameli.fr/entreprise

Toutes informations complémentaires

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.bretagne.ars.sante.fr

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

BULLETIN D'INFORMATION N°40 COVID-19

Vendredi 30 octobre à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

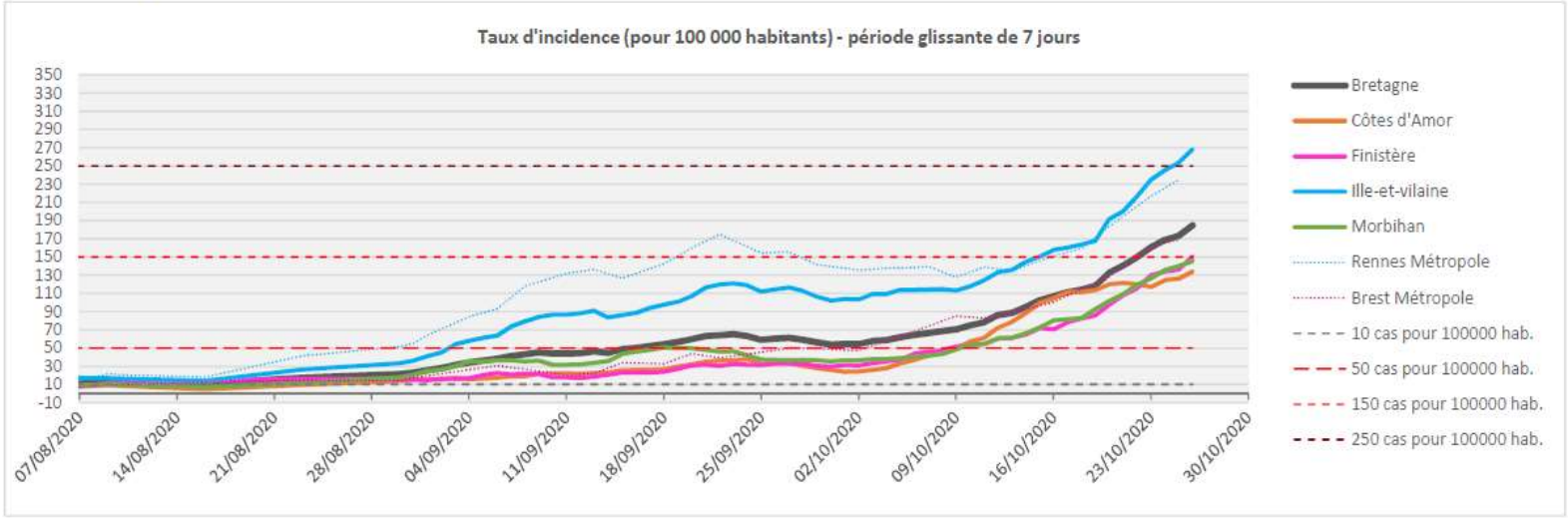
TAUX D'INCIDENCE PAR TERRITOIRE *(sur 7 jours, pour 100 000 habitants)*

Indicateur	Période d'analyse		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
	Du (inclus)	Au (inclus)					
Taux d'incidence (pour 100 000 habitants)	mar 29/09/2020	lun 05/10/2020	33,04	37,06	113,86	39,04	61,67
	mar 06/10/2020	lun 12/10/2020	71,96	60,34	133,17	60,62	86,07
	mar 13/10/2020	lun 19/10/2020	113,22	85,38	167,27	92,38	118,46
	mar 20/10/2020	lun 26/10/2020	134,02	150,68	268,19	145,59	184,62

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP

Indicateur	Période d'analyse		Rennes Métropole	Brest Métropole
	Du (inclus)	Au (inclus)		
Taux d'incidence (pour 100 000 habitants)	lun 28/09/2020	dim 04/10/2020	137,68	58,17
	lun 05/10/2020	dim 11/10/2020	138,62	82,73
	lun 12/10/2020	dim 18/10/2020	159,22	114,49
	lun 19/10/2020	dim 25/10/2020	234,80	168,80

Source : Santé publique France, traitement national des données SIDEP (indicateurs mis à jour trois fois par semaine)



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Liberté Égalité Fraternité

BULLETIN D'INFORMATION N°40 COVID-19

Vendredi 30 octobre à 16h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

POINT DE SITUATION CAMPAGNE DE TESTS PCR

Depuis le 4 mai 2020, **718 582 tests PCR ont été réalisés en Bretagne**, dont **45 446** du mercredi 21 au mardi 27 octobre**.** Ils se répartissent :

- **20 977** tests PCR en Ille-et-Vilaine ;
- **4 570** tests PCR dans le Morbihan ;
- **13 300** tests PCR dans le Finistère ;
- **6 599** tests PCR dans les Côtes d'Armor.

→ Les données détaillées (tests PCR) par département se trouvent en annexe

A noter un taux de positivité de 12,39 % du mardi 20 au lundi 26 octobre **(contre 9,34 % semaine précédente) en Bretagne**

- **Ille-et-Vilaine :** taux de positivité de 15,99 % ;
- **Morbihan :** taux de positivité de 11,42 % ;
- **Finistère :** taux de positivité de 10,37 % ;
- **Côtes d'Armor :** taux de positivité de 9,07 %.

- Rennes Métropole : taux de positivité de 12,70 %
- Brest Métropole : taux de positivité de 9,10 %

SUIVI DES CLUSTERS

93 clusters sont actuellement en cours d'investigation par l'ARS Bretagne (+ 12 depuis vendredi 23/10/2020) :

- **23** dans les Côtes d'Armor (3 en milieu professionnel, 6 en milieu scolaire et universitaire, 2 en établissement de santé, 1 en établissement pour personnes handicapées, 4 en EHPAD et 7 en sphère privée) ;
- **19** dans le Finistère (6 en milieu scolaire et universitaire, 1 en EHPAD, 4 en milieu professionnel, 5 en sphère privée, 2 en établissement de santé, 1 en établissement pour personnes handicapées,) ;
- **37** en Ille-et-Vilaine (9 en EHPAD, 7 en milieu professionnel, 11 en milieu scolaire et universitaire, 2 en établissement de santé, 3 en établissement pour personnes handicapées, 5 en sphère privée) ;
- **14** dans le Morbihan (3 en milieu professionnel, 3 en sphère privée et 4 en EHPAD, 4 en établissement de santé).

COVID-19 ET EVACUATIONS SANITAIRES : 14 patients accueillis en Bretagne



Transfert des patients de PACA le mercredi 28 octobre 2020

Afin de répartir l'effort face à la remontée épidémique, des évacuations sont organisées depuis les régions les plus en tension vers les régions moins sollicitées. Dans ce cadre, pour apporter un soutien aux établissements de santé des régions Occitanie, PACA, une opération d'évacuation sanitaire de 14 patients, hospitalisés en service de réanimation s'est déroulé tout au long de la semaine**.**
En détail :

- **le mardi 27 octobre : 4 patients du CH Nîmes vers** le CHU de Brest et l'hôpital d'Instruction des Armées à Brest
- **le mercredi 28 : 4 patients du CH d'Avigon vers** le CHU de Brest
- **le jeudi 29 octobre : 2 patients du CH de Nîmes** vers le groupe hospitalier de Bretagne sud de Lorient
- **le vendredi 30 octobre : 4 patients des CH d'Avignon et d'Aix en Provence** vers le CHU de Brest et Morlaix.

Pour ces évacuations sanitaires, des avions médicalisés ont été mobilisés. Ces opérations résultent d'une étroite collaboration entre le centre national de crise sanitaire, les ARS Bretagne, Occitanie et PACA, les SAMU des différentes régions, les équipes médicales des établissements de santé de départ et de destination, les compagnie aériennes, les services de santé des armées, l'armée de l'air et les services de la Préfecture du département.

L'ARS Bretagne remercie toutes les équipes des établissements de santé pour leur très forte mobilisation pour assurer la continuité de la prise en charge des patients transférés.

Les disponibilités actuelles de réanimation en Bretagne permettent de réaliser cet accueil dans le cadre de la solidarité nationale entre régions.

Transfert des patients de PACA le mercredi 28 octobre 2020 à partir de l'aéroport (photos CHU de Brest)













COVID-19 : ACTIVATION DU PLAN BLANC POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ BRETONS



Face à la dégradation des indicateurs épidémiques COVID impactant directement les services de réanimation et de médecine des établissements de santé et conformément à l'art. R 3131-14 du Code de la santé publique**, l'ARS Bretagne a demandé le 28 octobre à l'ensemble des directeurs des hôpitaux et cliniques de la région de déclencher leur Plan blanc.**

Inscrit dans la loi depuis 2004, le plan blanc est un plan spécifique en cas de situation sanitaire exceptionnelle, afin de planifier la mise en œuvre rapide des moyens indispensables dans un établissement de santé. Il permet notamment à l'établissement d'engager des déprogrammations d'interventions (non urgentes et sans perte de chance avérée pour les patients), de réaffecter du personnel au sein des établissements, voire de rappeler du personnel lorsque les renforts ne sont pas suffisants.

Par anticipation, l'ARS a coordonné avec l'ensemble des établissements de santé un plan d'action gradué d'organisation des prises en charge des patients par paliers, afin d'assurer la régulation des soins dans chacun des territoires et garantir la solidarité indispensable entre les structures de tous statuts. En cas de saturation capacitaire, l'ARS demandera d'établir des opérations de collaborations entre les établissements, afin de répondre aux tensions à l'échelle intra régionale.

Ces mesures permettent notamment d'augmenter les lits en réanimation. Aujourd'hui, 175 sont ouverts au regard d'une capacité initiale de 162 lits. De plus, des autorisations exceptionnelles ont été accordées à 6 établissements privés et publics afin d'augmenter ces capacités. **Au total, l'ensemble des lits en réanimation de la région Bretagne pourrait être doublée par rapport à la capacité initiale.**

Ces consignes s'inscrivent également dans le cadre d'une mobilisation nationale qui réaffirme l'impératif d'une solidarité inter-régionale, concrétisée à nouveau cette semaine dans le cadre des évacuations sanitaires vers la Bretagne.

SEMAINE DÉDIÉE À L'EMPLOI DES PERSONNELS PARAMÉDICAUX EN BRETAGNE : bilan de l'opération menée avec pôle emploi





Les recruteurs de l'EPHAD Lucien Schroder présents au « Job dating » dédié au recrutement d'aide-soignants - Pole emploi Rennes centre - mardi 27 octobre 2020.

Echanges avec Stéphane Mulliez, directeur général ARS Bretagne et entretien avec une candidate

Afin de répondre aux besoins de recrutement de personnels paramédicaux (agents d'accueil, agents de service hospitalier, agents de service logistique et d'hospitalité, agents de service bio nettoyage hospitalier...) dans les établissements de santé et dans les établissements médico-sociaux, Pôle emploi et l'ARS Bretagne ont organisé une semaine dédiée à l'emploi.

32 agences pour l'emploi ont organisé au sein leurs locaux des animations : job dating, informations sur les métiers, sur les formations … Près de 1200 contacts ont été établis entre les établissements sanitaires et médico sociaux et les agences de pôle emploi et plus de 300 offres déposées. Ce qui témoigne d'un fort besoin en renfort RH à court terme, voire à plus long terme avec une priorité de sur les métiers d'Aide Soignant, Infirmière Diplômée d'Etat et Agent des Services Hospitaliers.

Une opération réussie qui a permis à de nombreux demandeurs d'emplois de mieux connaitre les métiers, de déposer leurs candidatures pour pallier les difficultés de recrutement encore plus présentes dans le contexte sanitaire actuel.

COVID 19 / CONFINEMENT : disposition spécifique EHPAD, téléconsultation



Le Président de la République a annoncé le rétablissement du confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020 à minima jusqu'au 1er décembre. Les différentes mesures sont prises pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, **l'ARS rappelle les dispositions réglementaires qui ont été reconduites, notamment celle relative aux modalités d'interventions des médecins libéraux dans les EHPAD.** Ces structures, particulièrement fragiles sur le plan des ressources médicales, nécessitent l'appui de tous les professionnels de santé pour prendre en charge les résidents.

Afin de faciliter et d'accompagner le renfort apporté auprès du personnel des EHPAD, l'application de la majoration d'urgence (MU) pour chaque visite de médecin dans les EHPAD est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, et ce à hauteur de 57,60 €.

Par ailleurs, à titre exceptionnel, et ce jusqu'au 31 décembre 2020, il peut également être mis en place une valorisation financière au forfait (420 euros la demi-journée). Elle concerne les interventions qui viennent prêter main forte au personnel des établissements dans le cadre d'une mission exceptionnelle d'intérêt général.

Le gouvernement autorise également à nouveau la prise en charge financière des téléconsultations par téléphone c'est-à-dire sans vidéotransmission pour les situations suivantes : les personnes n'ayant pas accès au haut débit, les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes atteintes d'ALD, les personnes symptomatiques covid ou les femmes enceintes. Cette disposition s'avère particulièrement utile dans le contexte de rétablissement du confinement à compter du 30 octobre.

L'ARS souhaite rappeler que la situation épidémique ne doit pas conduire à retarder, surseoir ou renoncer aux recours à son médecin traitant, à un spécialiste ou à tout autre professionnel de santé. La mise en place du confinement autorise, avec justificatif, les déplacements pour motif de santé.


Confinement
#COVID19
Attestation de déplacement obligatoire
• Sur papier libre
• Complétée puis imprimée et signée
• Complétée sur l'application TousAntiCovid
• En appelant le numéro vert 0 800 130 000


Confinement - Les dérogations de déplacement
#COVID19
• Pour se rendre à un rendez-vous médical
• Pour se rendre au travail
• Pour porter assistance à une personnel vulnérable ou précaire
• Pour faire des courses de première nécessité
• Pour une convocation judiciaire ou administrative
• Pour une mission d'intérêt général


Confinement - Aides aux entreprises
#COVID19
Tous les secteurs faisant l'objet d'une fermeture administrative bénéficieront d'aides allant jusqu'à
10 000 €
via le fonds de solidarité.


Confinement - Renforcement des contrôles aux frontières
#COVID19
Test obligatoire 72 heures à l'avance
pour toute personne souhaitant venir en France depuis un pays hors de l'Union européenne.


Confinement - Travail
#COVID19
Le télétravail devient obligatoire à 100%
pour tous ceux qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance.


#COVID19
Amendes
en cas de non-respect du confinement
Première sanction
135€
majoration à 375€
En cas de récidive dans les 15 jours
200€
majoration à 450€
Après 3 infractions en 30 jours
3 750€
et passible de 6 mois d'emprisonnement

DON DU SANG

Dans le contexte de l’accélération de l'épidémie de la covid-19, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Les populations peuvent se rendre en collecte sauf en cas de symptômes grippaux ou si un contact étroit avec un cas confirmé de covid-19 a été confirmé au cours des 15 derniers jours.



#Tous AntiCovid

Télécharger l'application

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes en cas d'exposition à la Covid-19



J'active l'application notamment dans les lieux où la distanciation sociale est difficile à mettre en œuvre

Je suis alerté si j'ai eu un contact à risque et j'alerte les personnes qui ont été à proximité ces derniers jours si je suis diagnostiqué comme un cas de COVID-19

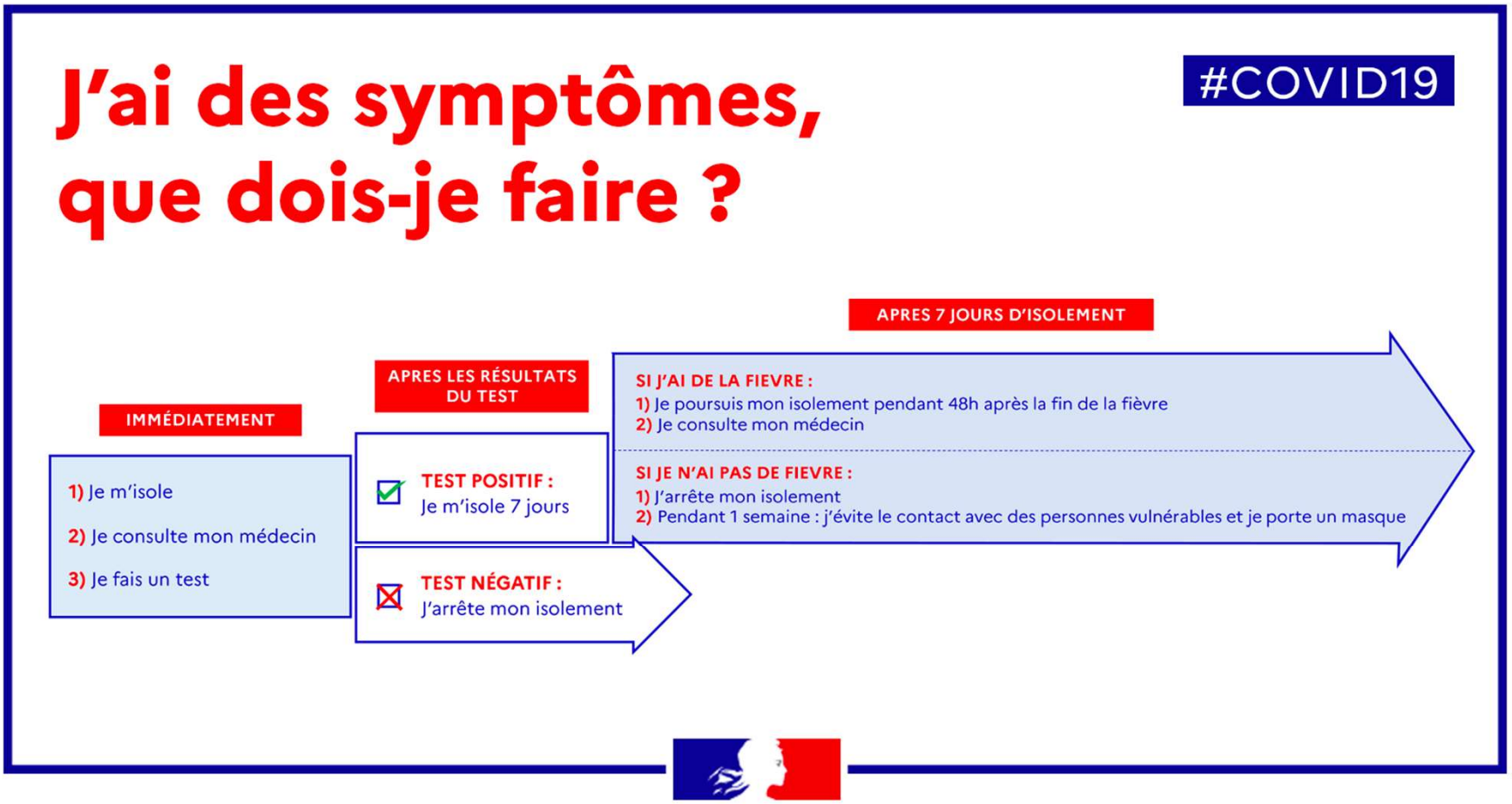
Je m'informe sur l'épidémie, je trouve des conseils personnalisés et la carte des laboratoires de dépistage proches de chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

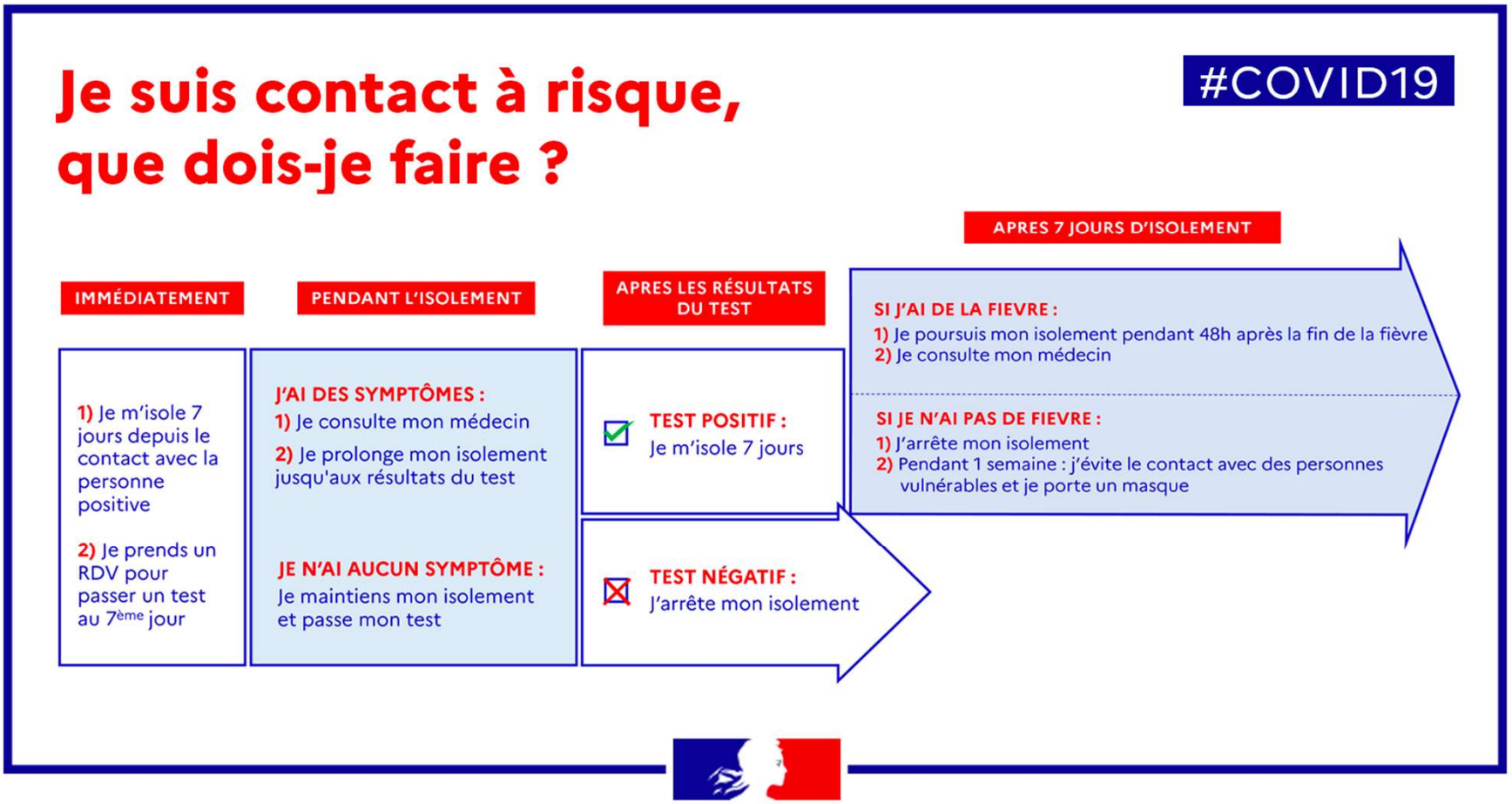
CORONAVIRUS : LES GESTES BARRIERES



CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?



CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

#COVID19

CONTACT À RISQUES

Pour être considéré(e) comme « contact à risques », il faut avoir eu :

- un contact rapproché et prolongé, à moins d'1 mètre, avec un cas testé positif au COVID-19 ;
- sans mesures de protection efficace (masques, vitre en plexiglas...) ;

Si je suis contact à risques, je suis systématiquement contacté(e) par l'Assurance Maladie (texto, téléphone ou mail)

Dans ce cas, je m'isole **immédiatement** pendant 7 jours après le dernier contact avec le malade et je prends RDV pour passer un test **au 7ème jour.**

→ *Si je ressens des symptômes de la COVID-19 durant mon isolement, je consulte mon médecin traitant et je ne romps en aucun cas mon isolement jusqu'au résultat du test.*

Ne pas confondre « contact à risques » avec « personne à risques » !
Une personne à risque est une personne qui, en raison de son âge ou de son état de santé (cancer, diabète, maladie cardio-vasculaire ...), risque de développer une forme plus grave de la COVID-19.

En dehors de cette situation et si je n'ai pas de symptômes,
je ne me rends pas en laboratoire afin de ne pas engorger le dispositif de test COVID-19.



CORONAVIRUS : QUEL COMPORTEMENT ADOPTER ?



CORONAVIRUS : LE PORT DU MASQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Santé publique France

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1. Bien se laver les mains



2. Mettre les élastiques derrières les oreilles

ou



Nouer les lacets derrières la tête et le cou



3. Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1. Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2. Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3. Bien se laver les mains à nouveau

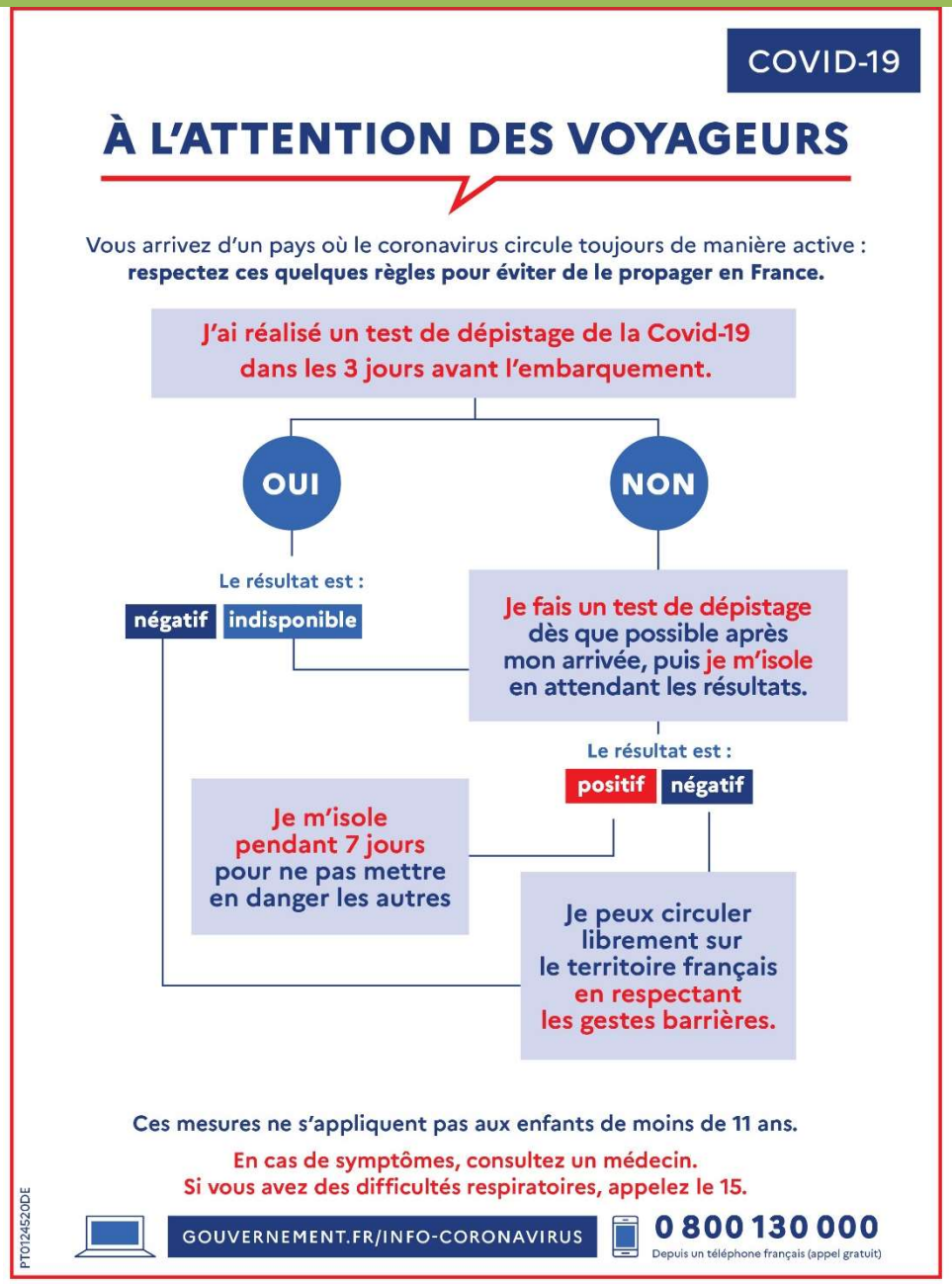
Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
(appel gratuit)

W-0316-001-2003 - 30 avril 2020

CORONAVIRUS : A L'ATTENTION DES VOYAGEURS



CORONAVIRUS : A L'ATTENTION DES VOYAGEURS

COVID-19

Dépistage :

- En cas de symptôme (fièvre, toux, nez qui coule...) ou de doute, ou si vous n'avez pas pu effectuer le test avant le départ, présentez-vous au point de contrôle sanitaire **à l'aéroport** (suivre les indications).

Isolement

Restez dans un même lieu :

- **Chez vous** si vous avez un logement permettant de vous isoler des personnes partageant votre domicile (surtout si elles ont la santé fragile).
- **Dans un lieu d'hébergement dédié** si vous ne disposez pas d'une adresse de domiciliation ou si votre logement n'est pas adapté.
  - **Limitez vos sorties à vos besoins essentiels.**
  - **Limitez tout contact avec les autres :** respectez scrupuleusement les gestes barrières et les mesures d'hygiène.
  - **Si vous devez sortir** ou si vous êtes **en présence d'une autre personne, portez un masque.**

Pour la protection de tous, respectez ces gestes barrières :



Lavez-vous régulièrement les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique puis jetez-le



Portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Évitez de vous toucher le visage



Respectez une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluez sans serrer la main et arrêtez les embrassades



Téléchargez si possible **l'application « StopCovid »**, vous serez averti en cas de contact proche avec une personne connectée atteinte de la Covid-19.

PT0124520DE

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000

Depuis un téléphone français (appel gratuit)

POUR SUIVRE TOUTES NOS ACTUALITES EN REGION

• Site ARS Bretagne

www.bretagne.ars.sante.fr

Le site internet de l'ARS est mis à jour régulièrement pour vous permettre de suivre l'évolution de la situation et délivrer les informations pratiques à destination des professionnels de santé et de la population. **Elles sont accessibles directement dès la page d'accueil, ou dans notre dossier complet dédié au COVID-19** (onglet « Santé et prévention » > « Veille et sécurité sanitaires » > « Coronavirus ») :



Réseau sociaux ARS Bretagne

Agence régionale de sante Bretagne

www.facebook.com/arsbretagne/

• Site préfecture Bretagne

www.bretagne.gouv.fr



Réseau sociaux préfecture Bretagne

Préfet de Bretagne et d'Ille et Vilaine

@bretagnegouv

• Site rectorat Bretagne

www.ac-rennes.fr



Annexe : données sanitaires par département

DONNÉES SANITAIRES* PAR DEPARTEMENT

Ille-et-Vilaine

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **18** en service de réanimation;
- **150** autres modes d'hospitalisation ;
- **732** retours à domicile ;
- **125** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Morbihan

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **9** en service de réanimation;
- **114** autres modes d'hospitalisation ;
- **577** retours à domicile ;
- **116** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Finistère

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

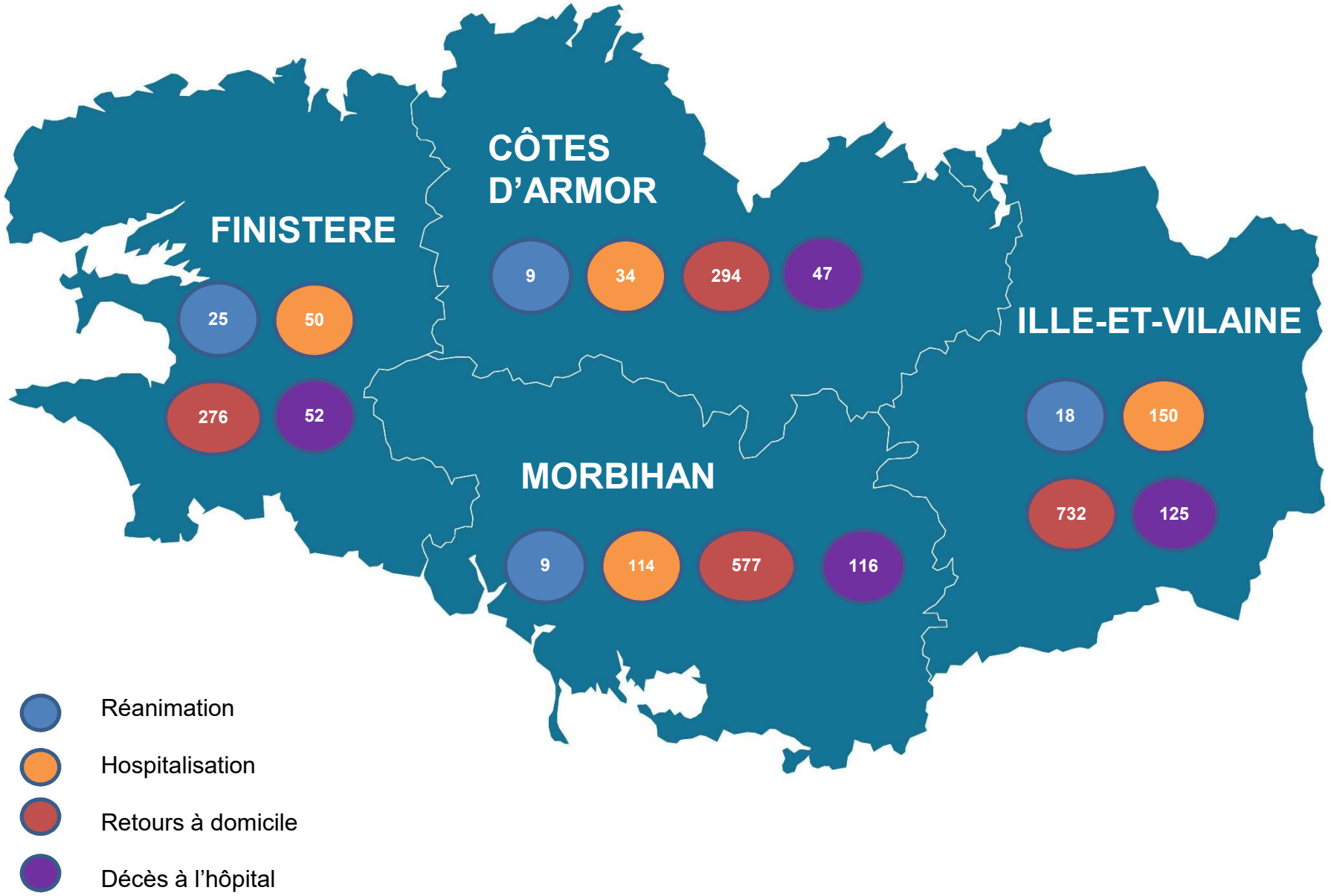
- **25** en service de réanimation;
- **50** autres modes d'hospitalisation ;
- **276** retours à domicile ;
- **52** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

Côte d'Armor

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital :

- **9** en service de réanimation;
- **34** autres modes d'hospitalisation ;
- **294** retours à domicile ;
- **47** décès à déplorer dans le cadre des prises en charge hospitalières.

**Données au 30 octobre 2020*


FINISTERE
25
50
276
52
CÔTES D'ARMOR
9
34
294
47
MORBIHAN
9
114
577
116
ILLE-ET-VILAINE
18
150
732
125
Réanimation
Hospitalisation
Retours à domicile
Décès à l'hôpital

Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le département des Côtes d'Armor

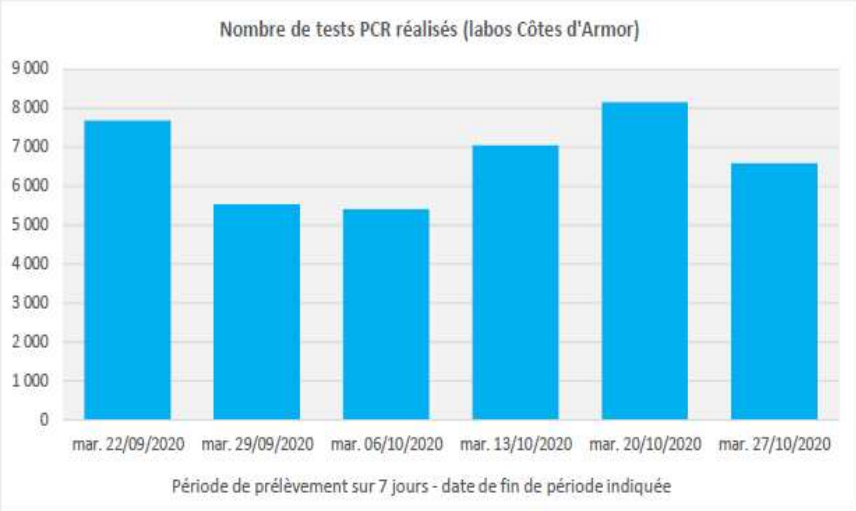
Tests PCR

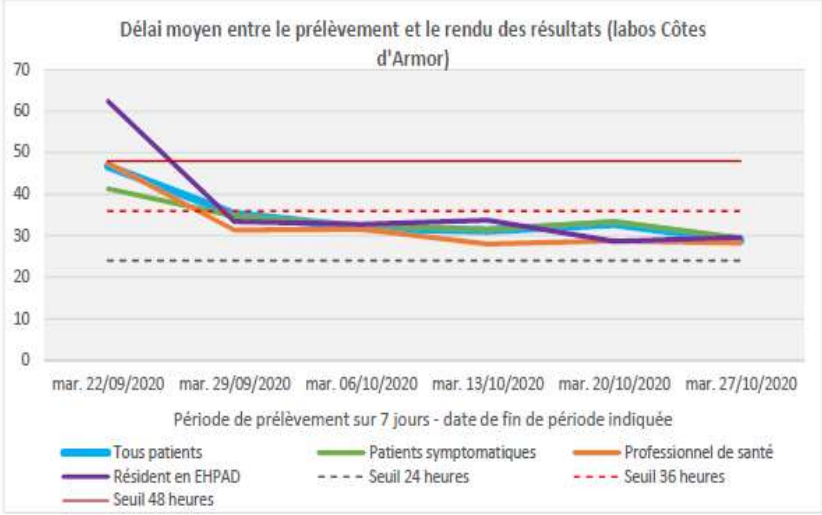
		Ensemble de patients								Patients sympt. [2]		Prof. de santé [3]		Résidents en EHPAD [4]	
		Nombre de prélèvements				Délai moyen (heures) [1]	% résultats en moins de [1]			Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]
		PUBLIC	PRIVE	TOTAL	Evo (%)		24h	36h	48h						
Cumulé depuis le 04/05/2020		30 647	85 460	**116 107**											
Détail sur les 6 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)															
mer 16/09/2020	mar 22/09/2020	1 714	5 980	**7 694**		46,8	23,9%	54,3%	66,9%	2 758	41,4	681	47,5	145	62,5
mer 23/09/2020	mar 29/09/2020	1 578	3 952	**5 530**	**-28,1%**	35,2	20,6%	67,0%	80,2%	1 974	34,7	505	31,3	90	33,3
mer 30/09/2020	mar 06/10/2020	1 477	3 928	**5 405**	**-2,3%**	31,8	38,1%	75,6%	84,7%	2 025	32,5	546	31,6	159	32,7
mer 07/10/2020	mar 13/10/2020	1 954	5 104	**7 058**	**30,6%**	31,2	32,2%	78,1%	87,0%	2 236	31,5	554	28,0	144	33,7
mer 14/10/2020	mar 20/10/2020	2 260	5 904	**8 164**	**15,7%**	32,9	30,8%	71,6%	82,6%	2 089	33,4	823	28,8	330	28,7
mer 21/10/2020	mar 27/10/2020	2 006	4 593	**6 599**	**-19,2%**	28,9	35,8%	77,9%	89,5%	1 572	29,4	889	28,2	364	29,6

Evolution supérieure à 25%
Evolution comprise entre 0 et 25%
Evolution inférieure à 0%

[1] sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats est inférieur à 2 semaines (ces délais importants sont dus à des rattrapages de flux qui n'ont pas pu être remontés dans SIDEP directement).

[2] patients déclarant des symptômes (quelque soit le moment d'apparition)
[3] patients déclarant être un professionnel de santé
[4] patients déclarant résider en EHPAD





Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le département du Finistère

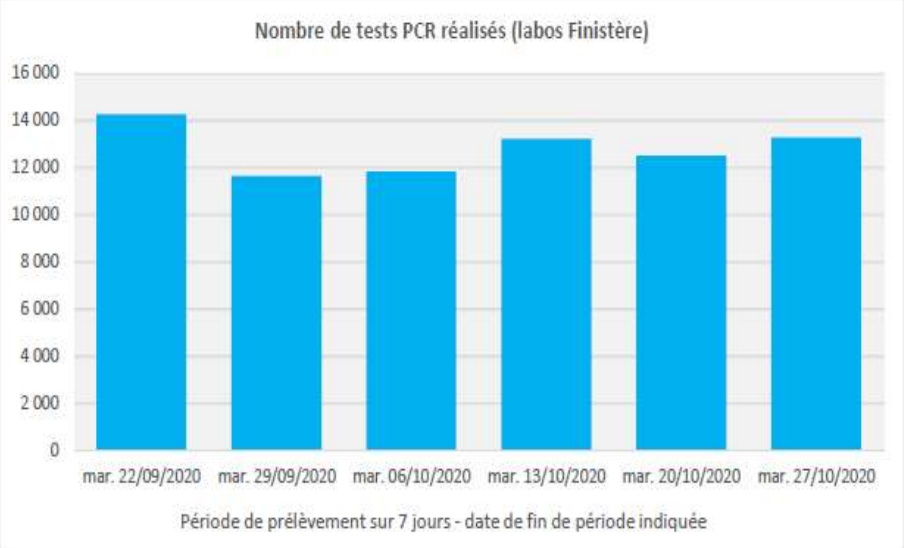
Tests PCR

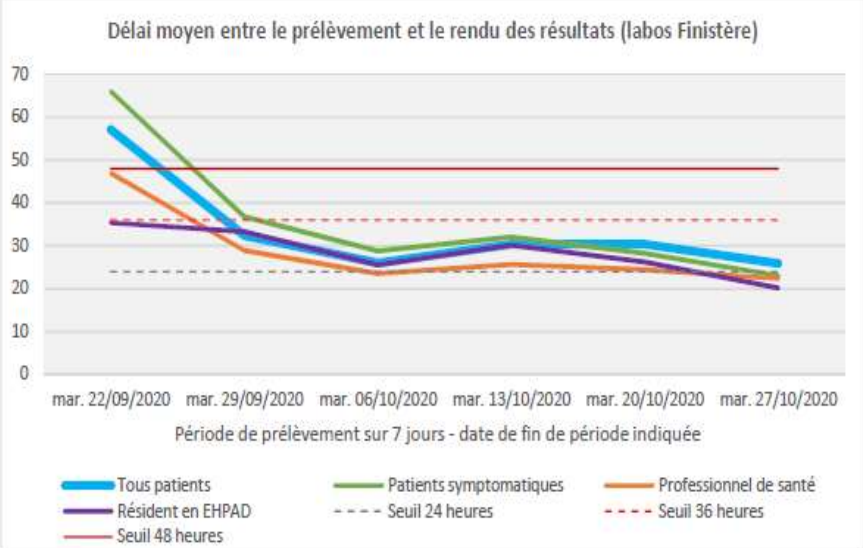
		Ensemble de patients								Patients sympt. [2]		Prof. de santé [3]		Résidents en EHPAD [4]	
		Nombre de prélèvements				Délai moyen (heures) [1]	% résultats en moins de [1]			Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]
		PUBLIC	PRIVE	TOTAL	Evo (%)		24h	36h	48h						
Cumulé depuis le 04/05/2020		42 758	146 876	**189 634**											
Détail sur les 6 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)															
mer 16/09/2020	mar 22/09/2020	3 636	10 645	**14 281**		57,1	29,6%	52,2%	57,1%	5 653	66,0	1 765	46,9	176	35,4
mer 23/09/2020	mar 29/09/2020	3 164	8 497	**11 661**	**-18,3%**	32,4	45,8%	73,9%	80,5%	4 012	36,7	1 093	28,9	220	33,3
mer 30/09/2020	mar 06/10/2020	3 462	8 382	**11 844**	**1,6%**	26,0	54,5%	81,9%	89,1%	3 571	28,9	1 085	23,6	165	25,5
mer 07/10/2020	mar 13/10/2020	3 369	9 864	**13 233**	**11,7%**	30,4	41,9%	75,6%	83,7%	3 966	32,0	1 041	25,7	196	30,2
mer 14/10/2020	mar 20/10/2020	3 356	9 158	**12 514**	**-5,4%**	30,4	45,1%	75,8%	83,8%	4 385	28,3	1 201	24,4	241	26,3
mer 21/10/2020	mar 27/10/2020	3 676	9 624	**13 300**	**6,3%**	25,9	49,1%	84,3%	91,6%	4 382	23,0	1 415	22,4	315	20,2

Evolution supérieure à 25%
Evolution comprise entre 0 et 25%
Evolution inférieure à 0%

[1] sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats est inférieur à 2 semaines (ces délais importants sont dus à des rattrapages de flux qui n'ont pas pu être remontés dans SIDEP directement).

[2] patients déclarant des symptômes (quelque soit le moment d'apparition)
[3] patients déclarant être un professionnel de santé
[4] patients déclarant résider en EHPAD





Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le département de l'Ille-et-Vilaine

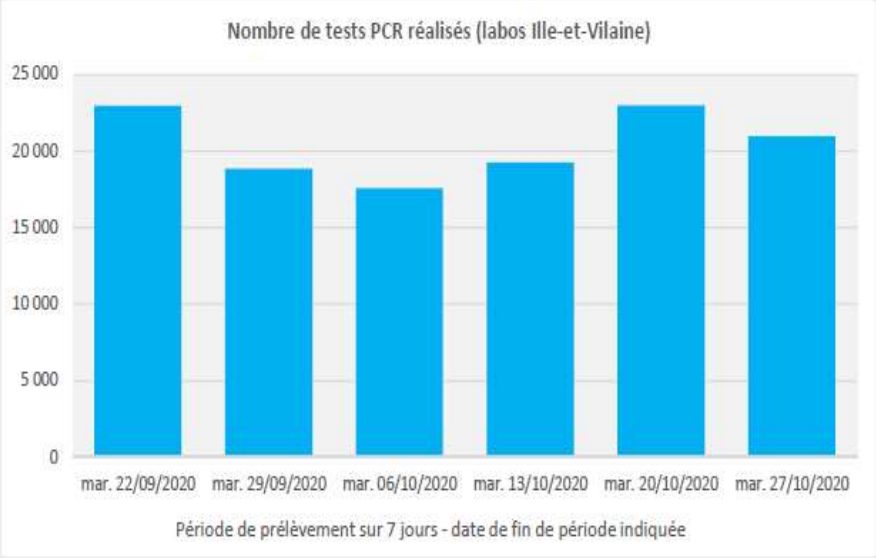
Tests PCR

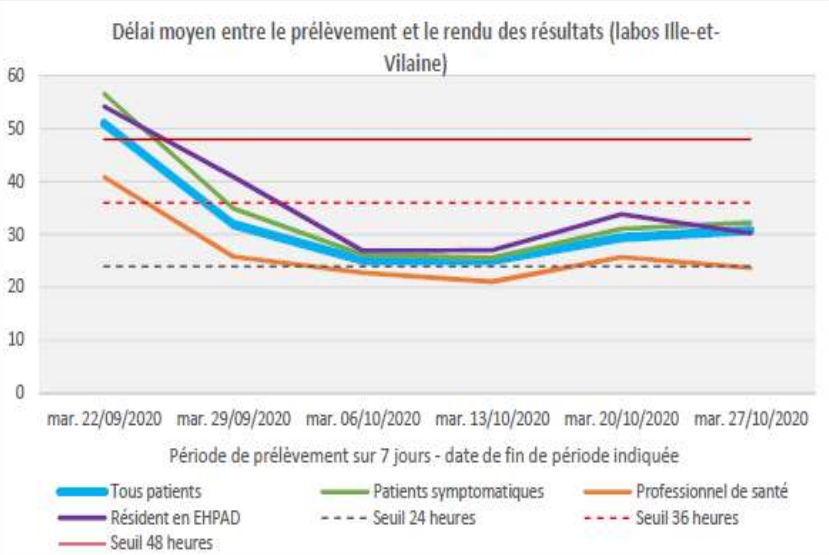
		Ensemble de patients								Patients sympt. [2]		Prof. de santé [3]		Résidents en EHPAD [4]	
		Nombre de prélèvements				Délai moyen (heures) [1]	% résultats en moins de [1] 24h	36h	48h	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]
		PUBLIC	PRIVE	TOTAL	Evo (%)										
Cumulé depuis le 04/05/2020		49 262	225 995	**275 257**											
Détail sur les 6 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)															
mer 16/09/2020	mar 22/09/2020	3 986	18 988	**22 974**		51,0	35,3%	50,3%	64,4%	9 440	56,6	2 845	40,9	453	54,2
mer 23/09/2020	mar 29/09/2020	3 396	15 452	**18 848**	**-18,0%**	31,9	48,3%	72,5%	80,7%	7 234	34,9	2 092	25,8	453	40,9
mer 30/09/2020	mar 06/10/2020	2 629	14 950	**17 579**	**-6,7%**	25,1	55,8%	85,4%	92,8%	6 313	26,2	1 693	22,7	386	26,9
mer 07/10/2020	mar 13/10/2020	2 754	16 515	**19 269**	**9,6%**	25,1	58,6%	82,4%	94,2%	6 811	25,6	1 702	21,1	606	27,0
mer 14/10/2020	mar 20/10/2020	3 039	19 958	**22 997**	**19,3%**	29,4	45,4%	72,6%	89,0%	7 382	31,1	2 334	25,7	599	33,8
mer 21/10/2020	mar 27/10/2020	3 301	17 676	**20 977**	**-8,8%**	30,8	47,1%	69,3%	78,7%	6 141	32,2	2 607	23,7	477	30,2

Evolution supérieure à 25%
Evolution comprise entre 0 et 25%
Evolution inférieure à 0%

[1] sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats est inférieur à 2 semaines (ces délais importants sont dus à des rattrapages de flux qui n'ont pas pu être remontés dans SIDEP directement).

[2] patients déclarant des symptômes (quelque soit le moment d'apparition)
[3] patients déclarant être un professionnel de santé
[4] patients déclarant résider en EHPAD





Dynamique de dépistage des laboratoires localisés dans le département du Morbihan

Tests PCR

		Ensemble de patients								Patients sympt. [2]		Prof. de santé [3]		Résidents en EHPAD [4]	
		Nombre de prélèvements				Délai moyen (heures) [1]	% résultats en moins de [1]			Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]	Nb prélèv.	Délai moyen (heures) [1]
		PUBLIC	PRIVE	TOTAL	Evo (%)		24h	36h	48h						
Cumulé depuis le 04/05/2020		47 365	90 219	**137 584**											
Détail sur les 6 dernières semaines glissantes (à partir de j-3)															
mer 16/09/2020	mar 22/09/2020	3 438	7 640	**11 078**		21,3	61,1%	90,1%	95,9%	4 718	20,9	977	22,6	127	18,9
mer 23/09/2020	mar 29/09/2020	2 822	6 133	**8 955**	**-19,2%**	16,9	76,4%	96,5%	98,1%	3 400	16,2	808	16,6	159	19,3
mer 30/09/2020	mar 06/10/2020	2 359	5 434	**7 793**	**-13,0%**	16,8	73,5%	97,4%	98,6%	2 866	16,1	641	16,9	169	19,8
mer 07/10/2020	mar 13/10/2020	2 745	6 036	**8 781**	**12,7%**	17,1	77,7%	96,6%	98,9%	2 941	16,2	838	17,3	363	21,4
mer 14/10/2020	mar 20/10/2020	3 426	3 992	**7 418**	**-15,5%**	17,9	76,7%	96,4%	98,1%	2 118	16,8	1 048	20,9	291	21,5
mer 21/10/2020	mar 27/10/2020	3 674	896	**4 570**	**-38,4%**	20,4	66,5%	92,2%	97,3%	1 179	18,1	591	20,0	109	17,0

Evolution supérieure à 25%
Evolution comprise entre 0 et 25%
Evolution inférieure à 0%

[1] sont pris en compte les tests PCR pour lesquels le délai entre le prélèvement et le rendu des résultats est inférieur à 2 semaines (ces délais importants sont dus à des rattrapages de flux qui n'ont pas pu être remontés dans SIDEP directement).

[2] patients déclarant des symptômes (quelque soit le moment d'apparition)
[3] patients déclarant être un professionnel de santé
[4] patients déclarant résider en EHPAD

